

DOSSIER DECANDIDATURE

RÈGLEMENT D'OCCUPATION

À l'attention des porteurs de projets

Espace de vente et d'exposition en centre-ville, la boutique éphémère est consacrée à de la sous-location de courte durée, de 3 à 6 mois maximum, au bénéfice d'un professionnel.

Les entreprises ou associations œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire peuvent également en bénéficier.

Son objectif est de mettre à la disposition un lieu permettant l'expérimentation et le testing de nouvelles activités.

loyer très raisonnable Un Un emplacement commercial de premier choix

sans droit d'entrée Un accompagnement personnalisé

+ D'INFOS alexis.pingeon@mairie-elbeuf.fr





PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- · Dossier de candidature dûment rempli et paraphé par le sous-locataire
- · Plusieurs photographies des produits ou créations qui seront vendus
- · Extrait Kbis datant de moins de trois mois de la société

Et/ou

- · Extrait d'immatriculation au Répertoire des métiers
- · Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité qui couvre notamment les dommages susceptibles d'être causés au local sous-loué
- · Copie recto/verso de la carte d'identité du sous-locataire

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON DATE, NON SIGNE...NE SERA PAS TRAITE

La ville d'Elbeuf sur Seine se réserve le droit d'accepter ou de refuser les demandes de réservation sans recours d'aucune sorte.

Les demandes sont analysées par le comité d'attribution en fonction de plusieurs critères :

- · Qualité des produits proposés compatibles avec le bail commercial et la convention de mise à disposition
- · Diversité des activités au fil des périodes de sous-location
- · Sérieux des demandes déposées
- · Respect de l'environnement
- · Respect des dispositions contenues dans la convention de mise à disposition

DOSSIER DE CANDIDATURE A RETOURNER À Monsieur le Maire

· Par courrier:

Boutique test Hôtel de Ville Service Attractivité Commerce Place Aristide Briand - BP300 76500 ELBEUF SUR SEINE

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Contact: alexis.pingeon@mairie-elbeuf.fr Service Commerce et Artisanat

Tél. 02 32 96 94 13 – 07 64 45 22 80

DESCRIPTIF DU LOCAL COMMERCIAL

La boutique test, louée par la ville d'Elbeuf sur Seine, se situe au 74, rue des Martyrs – 76500 Elbeuf.

Le local commercial de 60 m², comprend une salle d'exposition et des WC indépendants, le tout en rez-de-chaussée.

La sous-location comprend la mise à disposition du local, la fourniture de l'eau et de l'électricité. La fourniture de gaz sera partiellement prise en charge par le sous-locataire.

CONDITIONS DE SOUS-LOCATION

Le bail lié à la boutique test est une convention d'occupation précaire.

La boutique test peut être louée de trois à six mois, renouvelable 1 fois.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement et sous quelque forme que ce soit.

TARIFS DE SOUS-LOCATION

Le prix de la sous-location comprend 130 € mensuel pour la mise à disposition du local ainsi qu'une caution de 130 € auxquels s'ajoutent 30% de la consommation de gaz (le restant est pris en charge par la ville). Conformément à l'engagement Crit'air énergie pris par la ville, des contrôles inopinés pourront être effectués par les services de la ville.

Le prix de la sous-location, de la caution et de la fourniture de gaz sont payables 15 jours avant la remise des clefs, par chèques, libellés à l'ordre du Trésor Public, adressés à :

Monsieur le Maire Boutique éphémère Hôtel de Ville Place Aristide Briand - BP300 76500 Elbeuf sur Seine

accompagnés de la convention d'occupation précaire dûment signée.

En cas de résiliation par l'intervenant, le prix de la sous-location ne sera pas restitué, au contraire de la caution.

Ce prix ne peut être réduit en raison d'une fermeture exceptionnelle de la boutique due à un fait indépendant de la volonté de la commune d'Elbeuf sur Seine.

PROFIL DU DEMANDEUR

Nom de l'établissement ou de l'entreprise (si personne morale) :
Nom et prénom du gérant ou de l'exposant (indiquer la fonction) :
Date et lieu de naissance :
N° SIRET :
OU
N° REPERTOIRE METIERS :
Situation professionnelle et statut juridique en cours :
COORDONNEES
Adresse de l'entreprise :
Téléphone :
Courriel:
Site internet :
FICHE SIGNALETIQUE DE L'ENTREPRISE
Description de l'entreprise :
Description détaillée des créations ou produits vendus :
Gamma da priv das produits
Gamme de prix des produits :

	•••••		
DUREE DE SOUS-LOCATION SOUHAITEE			
2 MOIS			
3 MOIS	Ш		
4 MOIS		Dates d'occupation souhaitées :	
5 MOIS			
6 MOIS			
ENGAGEMENTS			

· Horaires

- Le sous-locataire s'engage à respecter les horaires minimums d'ouverture suivants
 - : Du mardi au samedi, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
- Il peut élargir ces horaires mais doit être impérativement présent aux horaires minimums d'ouverture.
- Lors de manifestations organisées en centre-ville par la ville d'Elbeuf sur Seine ou par les associations de commerçants, le sous-locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

· Activité

- Le sous-locataire est uniquement autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans le dossier de candidature.
- Toute activité liée à la restauration est formellement interdite.

· Présentation / décoration de la boutique

- Le sous-locataire s'engage à soigner la décoration de la boutique en amenant un mobilier de qualité et recréant un réel univers « boutique » dans le local.
- La présentation des produits ou créations vendus ne doit nullement se limiter à un esprit stand de foire/marché ou de vente ambulante (tréteaux...)

· Comportement

- L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
- L'intervenant est tenu de ne pas nuire à la tranquillité du voisinage.

- Il s'engage à ne pas créer de nuisance sonore et à veiller à éviter tout attroupement sur la voie publique, sa responsabilité sera directement engagée en cas de plainte ou de réclamation.

· État des lieux et entretien

- Le sous-locataire prend le local dans l'état où il se trouve lors de l'entrée en jouissance.
- Il s'engage à ne pas percer de trous dans les murs.
- Il s'engage à ne rien afficher sur les vitrines, des supports de communication sont mis à disposition par la ville d'Elbeuf sur Seine pour permettre l'affichage temporaire pendant la sous-location.
- Il s'engage à ne pas utiliser de chauffage à combustion lente ou produisant des gaz nocifs.
- Un état des lieux et un inventaire du matériel fourni sont dressés à l'entrée et à la sortie, lors de la remise et de la restitution des clefs.
- Le ménage est à la charge du sous-locataire.
- Il s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée, sans quoi il risque de perdre sa caution.

· Règles d'accessibilité

- Le sous-locataire s'engage à rendre accessible l'intérieur de la boutique éphémère à tous les clients, en fonction de l'agencement retenu.

Extinction des éclairages de la boutique

- Le sous-locataire veillera à éteindre les éclairages de la boutique et de l'enseigne à chaque fermeture.

· Communication

- Le sous-locataire se tiendra disponible pour communiquer sur le dispositif et s'engage à participer aux différentes sessions (photo, interviews, tournages vidéo, questionnaires, etc.) organisées par les services de la ville et destinées à la diffusion sur les supports de communication de la ville (magazines, articles sur le site internet et autres réseaux, etc.).

Fait à,

Le,

Nom et signature du sous-locataire, précédés des mentions

« Lu et approuvé, bon pour accord »

« J'autorise la ville d'Elbeuf sur Seine à utiliser à titre gracieux mes nom, prénom, marque, éléments biographiques, et à reproduire les photographies, images et vidéos de ma personne, de mes produits et/ou créations »